

## Pour mémoire : « Islande ». Les enfants islandais ne reçoivent pas de prénoms à la naissance. Vrai ou faux ?

11-03-2014

avec

- Réponse : faux

- En matière d'état-civil, l'Islande a conservé une coutume ancestrale.

- A la naissance, sauf cas particuliers, le nom de famille d'un enfant est constitué du prénom du père suivi d'un suffixe

- Le suffixe est -son (fils de) pour les garçons et -dottir (fille de) pour les filles.

- Les parents choisissent par ailleurs un prénom pour leur enfant.

- Mais ils prennent leur temps : de un mois à deux ans.

- Dans l'intervalle, l'enfant est désigné par son nom de famille : fils ou fille de...

- Cette exception islandaise est évoquée dans le rapport de stage\* Gynécologie-obstétrique à Landspítali, Reykjavik.

\* Edwige Mazel, Gynécologie-obstétrique à Landspítali, Reykjavik, Rapport de stage, Université de Clermont-Ferrand, 2001. Lire